



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement
des Territoires

Pôle évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

Madame la Ministre
Présidente de Lille Métropole
Communauté Urbaine

1 rue du Ballon – BP 749
59034 LILLE CEDEX

Lille, le **03 OCT. 2012**

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Marquette-Lez-Lille - Création de la zone d'aménagement concerté de la Becquerelle - Information relative à l'absence d'observations par l'Autorité environnementale

Réf : 2012-08-02-207 (DAT 12-0833)

Copies : SGAR, préfecture du Nord, ARS, DREAL (MRN, UT de Lille)

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté de la Becquerelle à Marquette-Lez-Lille, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 02/08/2012.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Michel Pascal